

**Le centre d'aide aux entreprises Memphrémagog Inc.
Le 25 novembre 2020**



Notre mission :

Contribuer à l'émergence et au succès des entrepreneurs de la région en les soutenant dans leurs projets par du financement, de l'accompagnement-conseil et des activités de développement économique local, le tout dans une optique de développement durable.

Programme FARRATDEL 2.0 **Aide technique aux petites entreprises**

En complément au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la Covid-19, le gouvernement du Canada a mis en place le **Fonds d'aide et de relance régional (FARRATDEL 2.0)**, une initiative destinée à offrir une aide financière d'urgence non-remboursable afin de soutenir les entreprises et les collectivités affectées par la pandémie.

Ce nouveau volet vise à **mieux outiller les petites entreprises** pour faire face à la nouvelle réalité de la pandémie Covid-19 et ainsi assurer leur pérennité.

Puisque nous croyons que les habitudes d'achats des consommateurs seront transformées et que le virage numérique est essentiel pour le succès des PME, le CAE a décidé d'utiliser ces fonds afin de prioriser **l'aide au virage numérique pour les petites et moyennes entreprises**.

Le CAE Memphrémagog est l'organisation responsable de déployer ce programme pour les entrepreneurs de la MRC de Memphrémagog.

Éligibilité :

- Toute entreprise sur le territoire de la MRC de Memphrémagog qui désire améliorer ses outils web;
 - Amélioration ou refonte de leur site web actuel ;
 - Ajout d'un volet transactionnel à leur site WEB actuel;
 - Amélioration de la stratégie numérique;
 - Intégration et formation sur les réseaux sociaux.

À noter : Si vous avez participé à la phase 1 du programme FARRATDEL et aimeriez continuer d'améliorer vos outils numériques, vous êtes éligibles à cette deuxième phase.

Modalités :

- L'entreprise doit signer une lettre d'engagement qui désigne une personne responsable pour le projet;
- L'entreprise doit respecter les échéanciers pour le début et la conclusion du projet;
- L'entreprise doit s'engager à faire affaire avec une ressource en T.I. de la région de Memphrémagog;
- Un seul projet par entreprise.

Aide technique aux petites entreprises :

L'aide technique se fait sous forme d'une contribution financière non remboursable de 50% des coûts (maximum de 2,000 \$).

Si vous avez des besoins spécifiques urgents (autres que numériques) mais occasionnés directement par la pandémie, veuillez svp nous en faire part.

Faire une demande :

Afin de confirmer votre admissibilité et de faire une demande, vous devez

- **Remplir le formulaire** joint à cette communication,
- **Le faire parvenir** au CAE Memphrémagog en pièce jointe à un courriel à l'adresse : dominique.labrecque@caememphremagog.ca **dès que possible et avant le 7 janvier 2021** car les demandes seront traitées sur une base de premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée.

Sur réception de votre formulaire complété, un comité du CAE Memphrémagog débutera ensuite l'analyse de votre dossier, en validant tout d'abord votre admissibilité.

Dès que l'analyse de votre dossier sera complétée, la conseillère en développement économique local du CAE Memphrémagog, Dominique Labrecque, communiquera avec vous afin de vous informer des étapes suivantes. Vous devrez alors signer une lettre d'engagement qui confirmera votre participation à ce programme.

Les projets pourront débuter dès la confirmation de votre participation et devront obligatoirement avoir débuté **après le 25 novembre 2020** et devront être terminés **au plus tard le 31 mars 2021.**

Nous espérons que vous saurez profiter de cette occasion afin de poursuivre de nouvelles opportunités d'affaires ou de consolider votre entreprise. N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions.

Merci de faire confiance à l'équipe du CAE Memphrémagog.

p.j. : formulaire de demande
liste de ressources T.I.